



AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-03

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (19) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent excusé : (1) JAUME François

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services,
M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COVE

Monsieur Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-14, qui prévoit la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif ;
Considérant que Madame Valérie Michelier, maire, se retire lors du débat et du vote du compte administratif ;

Considérant que le conseil municipal a élu comme président Monsieur Olivier Metzger pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances réunie le 12 mars 2024,

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le compte administratif 2023 du Budget Annexe de l'Eau de la Ville de Caromb et ses résultats définitifs arrêtés comme suit :

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	784 339,95 €	129 118,21 €	0,00 €
Dépenses de l'exercice	784 339,95 €	129 118,21 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0,00 €		
Solde d'investissement de l'exercice		0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021	0,00 €		
Solde d'investissement reporté 2021		0,00 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €		
Résultat d'investissement cumulé		0,00 €	

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance



Elisabeth BELLENGER

Le Maire,



Valérie MICHELIER

27 MARS 2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTES :
Pour : 20
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par (1) Monsieur le 1er adjoint.,
A salle du Conseil Municipal le 26/03/2024
(1) Monsieur le 1er adjoint.,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A salle du Conseil Municipal, le 26/03/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1) Monsieur le 1er adjoint., compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024, et de la publication le 28/03/2024

A CAROMB le 26/03/24



- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement (noté « président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

[Handwritten signatures in black and blue ink, including names like Bellap, Augier, and J. Lopez, along with various scribbles and initials.]